

Mise à jour des intitulés des postes fonctionnels dans le tableau RIFSEEP

Le conseil d'administration

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L115-1 et L712-1 à L712-13 ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 ;
Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 pris pour l'application aux emplois d'administrateurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de chef de mission de l'administration centrale des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche des dispositions du décret susvisé ;
Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;
Vu le protocole général relatif à la mise en place du RIFSEEP à l'Université Bretagne Sud adopté par délibération n°43-2019 du Conseil d'Administration, lors de sa séance du 5 juillet 2019 ;
Vu les avenants au protocole général susvisé approuvés par le Conseil d'Administration en date du 24/05/2022 (délibérations n°2022-023 et 2022-024) ;
Vu la délibération n°2023-049 du 3 juillet 2023 relatif au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) Revalorisation de l'IFSE - Convergence nationale ;
Vu la délibération n°2025-022 du 11 mars 2025 relative à la réorganisation de services centraux et communs ;

La délibération actuelle n°2023-049 du conseil d'administration du 3 juillet 2023 identifie précisément les emplois fonctionnels relevant de la catégorie AENESR par référence à des postes déterminés :

- Directeur des Affaires Immobilières et Campus Durables (DAICD),
- Directeur des Ressources Humaines et Relations Sociales (DRH-RS).

La nouvelle organisation des services avec création de deux postes de Directeurs Généraux des Services Adjoints a été soumise à l'avis du CSA puis approuvée en conseil d'administration par délibération n°2025-022 du 11 mars 2025.

Il convient par conséquent d'actualiser les postes supports des emplois fonctionnels figurant au tableau RIFSEEP afin de le mettre en cohérence et en conformité avec l'organisation à venir adoptée par le Conseil d'Administration.

La délibération n°2023-049 du conseil d'administration du 3 juillet 2023 est modifiée en tant que seulement qu'elle concerne les emplois fonctionnels (DAICD et DRH-RS) afin de prendre en compte la création des deux postes de Directeurs Généraux des Services Adjoints.

Les autres dispositions de la délibération demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, l'actualisation du tableau RIFSEEP liée à l'actualisation des intitulés des postes fonctionnels avec la mise en place de deux postes de Directeurs Généraux des Services Adjoints avec une date d'effet au 1^{er} mars 2026.

Document en annexe :

- Tableau révision du RIFSEEP – Date d'effet au 01/03/2026

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	23
Membres en exercice :	Pour :	23
Membres présents :	Contre :	0
Membres représentés :	Abstentions :	0

Visa du président, David MENIER
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 17 mars 2026

